



UNIVERSITÉ  
DE GENÈVE

FACULTÉ DES LETTRES

Université de Genève  
PV N° 2024/4

Faculté des lettres

**CONSEIL PARTICIPATIF**  
**PROCES-VERBAL - séance du mercredi 30 octobre 2024**

**Présidence :**  
GAJO Laurent

**Présent-es :**  
Mesdames, Messieurs,  
ALLEMAND Angela  
BARBIER Thomas  
CAESAR Mathieu  
CALZOLARI Valentina  
CARTA Constance  
CARVALHO Sabrina  
CERDEIRA Pedro  
CHAVES Hector  
DONZE Anne-Elisabeth  
ELLER Audrey  
FORNEROD Nicolas (*invité ex officio*)  
FRUTIGER Olivier (*invité ex officio*)  
GOLDSCHMIDT-CLERMONT Delphine (*secrétaire de séance*)  
HAEBERLI Eric  
JIJI Sarah  
MAHASSEN Nicolas  
MAILLARD Méloé  
MARTINEZ TORRES Cristina  
MELLET Paul-Alexis  
MITTERMAYER Catherine  
NGUYEN-ROCHAT Nicole  
PATERNOSTRO Roberto  
PELLIZARI Judith  
PELVAT Loïc  
PIEGAY Nathalie  
POUPONNOT Yasmina  
RACINE Isabelle  
SCHMIDT Christophe  
RUBAL Sandra (*invitée ex officio*)  
VUCETIC Marko  
ZHANG Laure  
ZUFFEREY Nicolas

**Absent-es :**  
Mesdames, Messieurs,  
CRIVELLI Paolo  
DEVEVEY Eléonore  
ELSIG Frédéric, excusé  
MADROÑAL Abraham, excusé  
MIELE Raffaela, excusée  
JOYEUX PRUNEL Béatrice (Vice-doyenne), excusée  
ROGGIA Carlo Enrico  
WETZEL René, excusé

**Assistant à la séance :**  
Vice-doyen GIRAUD Cédric, Doyenne SERRA Francesca, Vice-doyenne HERRMANN Irène

Le président informe qu'une séance de l'Assemblée de l'Université a lieu à 18h30, ce qui conduira plusieurs membres du Conseil à devoir quitter la séance de manière anticipée.

## **1. Accueil des nouveaux/nouvelles membres du Conseil**

Le président souhaite la bienvenue aux nouveaux et nouvelles membres du Conseil, réputé-es élu-es après avoir été annoncé-es par voie d'affichage : Mmes et MM. Cristina Martinez Torres, Pedro Cerdeira, Roberto Paternostro, Anne-Elizabeth Donzé et Christophe Schmidt pour le CCER, Mmes Angela Allemand, Méloé Maillard et Sabrina Carvalho pour le corps étudiantin.

Il remercie également les membres du Bureau du conseil élu-es avant l'été : Mme Sarah Jiji pour les étudiant-es, M. Marko Vucetic pour le CCER.

## **2. Adoption du procès-verbal de la séance du 19.06.24 (PV No 2024/3)**

Mme V. Calzolari signale qu'elle devrait figurer en tant qu'« excusée » dans la liste des présences, car elle avait annoncé son absence.

## **3. Annonce des divers**

M. N. Mahassen fait part de deux plaintes des étudiant-es concernant l'aménagement du bâtiment des Philosophes. La première concerne le manque de tables et de chaises dans les courettes du bâtiment utilisées pour les pauses et les repas. Les chaises sont parfois déplacées dans des salles de cours qui manquent de capacité. Le deuxième problème concerne les projections avec le beamer sur un papier peint réfléchissant, qui nécessite de fermer les stores. Un système offrant une meilleure visibilité est souhaité.

M. Mahassen demande également quelle instance doit être saisie pour demander des modifications de plans d'études, notamment la création de nouveaux cours. Le président suggère de saisir la commission mixte de l'unité ou du département concerné.

## **4. Communications du président**

Le président rappelle que la prochaine séance, prévue le 11 décembre 2024, sera notamment dédiée à l'approbation des modifications de plans d'études. La vice-doyenne I. Herrmann précise que la commission des études a reçu pour l'instant quatre ou cinq dossiers.

Le président propose, pour la séance agendée le 2 avril 2025, de revenir sur la proposition de modification du Règlement d'organisation de la Faculté.

Deux séances sont agendées au mois de juin, la seconde étant en réserve.

## **5. Communications de la doyenne**

La doyenne signale qu'un nombre élevé de concours pour des postes professoraux à pourvoir sont ouverts cet automne. Elle remercie les membres du Conseil pour leurs efforts pour désigner des représentant-es du CCER et du corps étudiantin. Les procédures de nomination sont longues et assez lourdes, mais très intéressantes.

## **6. Questions au décanat**

Mme A. Eller soulève le problème d'absence de statut des personnes qui terminent leur mandat à la Faculté et perdent leurs accès aux ressources et leur adresse de messagerie institutionnelle, alors qu'elles continuent à faire de la recherche. Elle indique que des statuts comme celui de « chercheur/euse associé-e » existent dans d'autres facultés de l'Université et suggère d'aller dans cette direction.

La doyenne constate que cette question revient régulièrement dans les discussions. Elle attire l'attention sur la notion de responsabilité concernant l'affiliation à l'Université : seules les personnes qui ont un statut officiel à l'Université peuvent s'en réclamer pour, par exemple, signer une publication scientifique ou participer à un concours.

Mme Eller précise que dans d'autres facultés, des personnes bénéficient d'un rattachement officieux ; elle cite le cas d'une personne qui enseigne bénévolement.

L'administratrice rappelle que les membres du personnel enseignant peuvent utiliser les ressources institutionnelles pendant 7 mois après la fin de leur contrat. Les fonctions officielles sont clairement définies par le règlement sur le personnel de l'Université, la Faculté ne peut pas en ajouter de nouvelles. La création de statuts officieux doit être envisagée avec prudence ; s'il y a des prestations fournies (comme un enseignement), il devrait y avoir un contrat de travail. Dans le cadre de collaborations sur des projets de recherche ou d'enseignement, il est possible de bénéficier du statut d'externe qui permet l'accès aux ressources pour une période déterminée.

Mme Mittermayer fait part du cas d'une personne qui, ayant perdu son affiliation à l'UNIGE, a obtenu une affiliation dans une université de suisse allemande, sous le nom duquel elle a publié les recherches menées à l'UNIGE.

M. Giraud cite l'exemple du Centre d'études médiévales, qui compte des « chercheurs/euses affilié-es ». Ce titre officieux ne leur donne pas accès aux ressources, ni à une adresse email.

M. Paternostro signale l'existence dans le memento du statut d'*academic fellow*.

Le président suggère de se renseigner concernant les possibilités existantes et de consulter la conférence des présidences de conseils participatifs à ce sujet.

Le président revient sur les questions posées par M. Mahassen concernant l'aménagement des Philosophes. La doyenne précise que le décanat est attentif à la nécessité de rendre les Philosophes les plus accueillants possible durant la période de travaux d'Uni Bastions. Une demande pour compléter le mobilier des courettes des Philosophes a déjà été transmise à la division des bâtiments.

Concernant la question du papier peint réfléchissant, Mme Goldschmidt-Clermont indique qu'elle se renseignera auprès du service audiovisuel.

## **7. Election de membres du Conseil participatif – doc. N° 5/24 et 6/24**

Ont été élu-es, après annonce par voie d'affichage :

### **7.1 Représentant-es du CCER**

**Mme Cristina Martinez Torres** en remplacement de Mme Margherita Pallottino

**M. Pedro Cerdeira** en remplacement de Mme Eléonore Beck

**M. Roberto Paternostro** en remplacement de M. Simon Gabay

**Mme Anne-Elisabeth Donzé** en remplacement de Mme Caroline Martin

**M. Christophe Schmidt** en remplacement de M. André-Louis Rey

### **7.2 Représentant-es du corps des étudiant-es**

**Mme Angela Allemand** en remplacement de Mme Tania San José

**Mme Méloé Maillard** en remplacement de M. Mohammad Amine Azzouzi

**Mme Sabrina Carvalho** en remplacement de Mme Vjollca Noshi

## **8. Election de membres dans les commissions permanentes – doc. N° 7/24**

### **8.1 CODEG (Commission de l'égalité)**

- Remplacement de M. Mohammad Amine Azzouzi (corps étudiantin)
- Remplacement de M. Jaime Araujo Diaz (corps étudiantin)
- Remplacement de Mme Sabrina Martins (corps étudiantin)

Le président indique qu'il n'y a pas encore de candidat-es pour remplacer ces trois membres. La vice-doyenne I. Herrmann souligne que la CODEG vit des initiatives qui sont présentées par ses membres ; la participation des étudiant-es est précieuse.

- Remplacement de Mme Maya Todeschini (CER)

La candidature de Mme Catarina von Wedemeyer a été proposée.

- Mme Lucie Nizard présente sa candidature pour le corps professoral.

Au vote, le Conseil élit à l'unanimité Mmes von Wedemeyer et Nizard comme membres de la CODEG.

## **8.2 Commission des études**

- Remplacement de M. André-Louis Rey (CER)

La candidature de Mme Vassiliki Tsaita-Tsilimeni est évoquée mais doit être confirmée. Le président propose d'organiser une consultation électronique, les travaux de la commission des études ayant lieu prochainement.

*[Information post-séance : Mme Tsaita-Tsilimeni a été élue à l'unanimité au sein de la commission des études par une consultation électronique organisée le 4 novembre 2024.]*

- Remplacement de M. Marc Oberson (corps estudiantin)

Il n'y a pas de candidature pour l'instant.

Le président informe que trois membres de la CEPOG sont également à remplacer : Mme Silvia Naef, M. Simon Gabay et Mme Anne-Claude Samb-Bonvin.

M. Frutiger informe que Mme Mélanie Kratou sera candidate pour remplacer Mme Samb-Bonvin.

Le vote aura lieu lors de la prochaine séance.

## **9. Désignation des membres de la Commission de planification**

Le président précise que ce point figure à l'ordre du jour pour information, car les membres de la Commission sont désigné-es par leurs corps respectifs.

- Mme Christine Weder (corps professoral) remplace Mme Juliane Schröter
- Mme Sabrina Carvalho (corps estudiantin) remplace M. Mohammad Amine Azzouzi

## **10. Divers**

Il n'y a pas de divers.

La séance est levée à 18h50.